

CONSIGNES JURYS

Intitulé

La réalisation d'une permanente

Sur modèle **masculin ou féminin** proposé par le candidat ayant une chevelure de 20 cm au minimum. (depuis le vertex)

Il est demandé :

- Un montage de permanente, sur l'ensemble de la chevelure
- Un séchage mettant en valeur le dessin de frisure
- Une appréciation du résultat obtenu et une proposition de solutions correctives si nécessaire.

CONDITIONS

L'intitulé de l'épreuve permet un modèle proposé par le candidat.

Chevelure de 20 cm minimum

Est accepté 20 cm à partir du vertex

Une tolérance sera faite pour les longueurs du dessus de tête et pour la frange

La chevelure doit permettre un enroulage sur l'ensemble de la chevelure

Le candidat reçoit dans le mois qui précède l'épreuve une fiche technique à remplir et à schématiser sans rature, ni correction.

La fiche technique envoyée au candidat

Comprend une partie à compléter en fin d'épreuve concernant l'appréciation du résultat obtenu et une proposition de solution corrective.

« l'appréciation est réalisée par écrit »

Le temps passé est intégré dans le temps de l'épreuve.

CONTENU DE LA FICHE

- Le candidat doit décrire et justifier le déroulement chronologique qu'il conçoit pour les différentes opérations.
- Il justifie le choix des produits, des techniques et des matériels.
- Il schématise le montage technique qu'il souhaite réaliser.

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE

E1 CONCEPTION ET REALISATION DE MISES EN FORME PERMANENTE
E1-B : REALISATION D'UNE PERMANENTE

CONSIGNES JURYS

Page 1/2

Durée : 2H00

Code : 52 336 04

Coefficient : 4

SESSION 2006

La fiche technique remise au jury sera photocopiée avant d'être affichée au plan de travail celle-ci est prise en compte dans l'évaluation de l'épreuve.

Le jury dans la salle d'examen, et note le candidat tout au long de l'épreuve
La commission de correction se réfère au guide d'évaluation pour la notation

- Le shampoing est fait hors du temps de l'épreuve
- Les gants sont obligatoires

LE JURY DONNE DES INFORMATIONS ORALES AUX CANDIDATS

- Toutes les techniques d'enroulages sont acceptées
- Le choix des enrouleurs (formes et diamètres) est libre

- Le dessin de frisure sera évalué après séchage,
Ce qui exclut une reprise de la frisure par mise en plis, brushing, fers et l'utilisation de produits de mise en valeur du dessin de frisure après séchage.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Appel
- Installation des candidats, et du modèle
- Lecture du règlement
- Le jury contrôle si le modèle, présenté par le candidat est conforme à l'intitulé de l'épreuve
- Le jury relève la technique renseignée par le candidat (reçu dans le mois qui précède l'épreuve)
- La fiche sera photocopiée et affichée au plan de travail
- Le jury observe les candidats tout au long de l'épreuve
- Le jury évalue les différentes phases techniques

La commission de correction évalue

En cours d'épreuve :

- C.12 L'accueil et le suivi du client
- C.22 L'organisation du déroulement technique.
- C.34 La compétence et la réalisation de la mise en forme permanente
La maîtrise de la technique
La prise en compte des conditions d'hygiène, de sécurité
La qualité du résultat sur cheveux mouillés

A la fin de l'épreuve :

- C.32 La conception d'une coiffure personnalisée
La qualité du résultat et la mise en valeur du dessin de frisure
- C.42 L'adaptation à la morphologie du modèle
L'appréciation d'un résultat par le candidat et les propositions de solutions de remédiations si nécessaires.

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE

E1 CONCEPTION ET REALISATION DE MISES EN FORME PERMANENTE
E1-B : REALISATION D'UNE PERMANENTE

CONSIGNES JURYS

Page 2/2

Durée :2H00

Code : 52 336 04

Coefficient : 4

SESSION 2006